

Image not found or type unknown



Succession lors d'un décès

Par **zouzou67**, le **25/05/2013** à **11:10**

Bonjour à tous,
je désire avoir un renseignement sur le décès de mon père.
Mon père a fait un testament en me donnant la quotité minimale et en faisant bénéficier 4 autres personnes dont ses 2 sœurs la fille de celle-ci et la petite fille. Je suis fille unique. Sur le testament mon père a indiqué comme héritier ses sœurs et sa nièce et un petit neveu. Sur la répartition de la succession je dois payer seul les frais d'obsèques et une somme payée aux impôts. Est-ce normal que je doive tout payer seul? Mes tantes et cousines sont-elles aussi héritières ou légataires?
D'avance merci pour votre réponse.

Par **chouchou59**, le **28/05/2013** à **19:06**

Bonjour,
Vous êtes seule à devoir payer car vous êtes le seul enfant de cette personne. Vous pouvez toutefois, vous mettre d'accord avec vos tantes, votre cousine et son fils pour qu'ils donnent une participation.
Cordialement.